

Circulaire n°32 du 4 mai 2018

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités pour transmission aux Clubs

De : Jean-Marie BELLICINI
Jean-Yves LE PRIELLEC

Copie : Comité Directeur
Frédéric SANAUR
Patrice GERGES
Benoit GARNIER

OBJET: CHAMPIONNATS DE FRANCE ESTIVAUX ELITE 2018, EXEMPTIONS COMPLEMENTAIRES

Chers amis,

La présente circulaire complète les dispositions de l'article 103.4 des règlements des compétitions nationales période estivale 2018, et la circulaire N° 24 du 4 avril dernier.

Sur proposition de la DTN, tous les athlètes sélectionnés en équipe de France pour les épreuves suivantes :

100m, 200m, 400m, 100m haies, 110m haies, 400m haies et relais 4x100m et 4x400m pour la World Cup les 14 et 15 juillet à Londres seront exemptés de participer aux séries des Championnats de France Elite s'ils sont qualifiés pour le 100m, 200m, 400m, 100m haies, 110m haies et 400m haies.

Un athlète, pourra, à sa demande, renoncer à cette exemption.

Il rentrera alors en compétition dès le premier tour et sera astreint aux mêmes critères de qualification que les autres participants.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Recevez, chers amis, nos salutations les plus cordiales.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Jean-Yves LE PRIELLEC
Président de la CSO